

## CP - Signature d'une convention de médiation dans les litiges administratifs

Mr Éric STRAUMANN, Maire de Colmar et Président de Colmar Agglomération, Mme Sylvie FAVIER, Présidente de la Cour Administrative d'Appel de Nancy, Mr Xavier FAESSEL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et Mr Jean-Pierre VOGEL-BRAUN, Vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg en sa qualité de « Référent Médiation » ont signé avec les juridictions administratives une convention relative à la mise en œuvre de la médiation.

Cette convention encourage la médiation en lui fixant un cadre, celle-ci pouvant être initiée par les parties à l'occasion d'un différend, ou par le Juge Administratif à l'occasion d'un contentieux.

Concrétisant des réflexions communes la signature de cette convention tend à diffuser la culture de la médiation et à promouvoir le recours à ce mode alternatif de règlement des litiges administratifs. La procédure de médiation, plus souple qu'un procès, permet de régler des différends de nature très diverse et d'y apporter une solution rapide et globale.

Il s'agit donc d'un signal fort, envoyé par la Ville de Colmar et par Colmar Agglomération, tendant à l'apaisement des conflits.

### CONTACT PRESSE

Marina Nunes - Chargée de communication  
03 89 20 68 19 - 07 60 21 01 85  
marina.nunes@colmar.fr